

## Thème 2

### Professeurs documentalistes, le changement c'est pour quand ???

Ces professeur(e)s documentalistes, toujours en train de râler, jamais contents... Certes, en 1989, ils ont obtenu avec le SNES-FSU le Capes. Mais depuis ? Toujours pas d'agrégation. Toujours pas d'inspection spécifique. Toujours pas de « programme ». Toujours pas d'heures de cours définies au niveau national ni de reconnaissance des heures d'enseignement. Toujours pas d'ISOE ni d'HSE. Toujours pas de créations de postes à la hauteur des besoins ni de corps d'assistant documentaliste.

Et pourtant, en 25 ans, les professeur(e)s documentalistes ont fait la preuve, sur le terrain, de leur investissement et de leurs compétences pédagogiques auprès des élèves comme de leurs collègues. L'apport des chercheurs, des formateurs, les avancées de la didactique de l'information, leur ont permis de nourrir et de consolider leur expérience.

Alors, c'est pour quand le changement ? Ce moment tant attendu où les professeur(e)s documentalistes pourront assurer sereinement leur enseignement, ce moment où ils pourront enfin concilier l'ensemble de leurs missions, au service de la réussite de tous les élèves.

Parce que, oui, les professeur(e)s documentalistes en ont assez. Assez de ne pouvoir faire autrement que se plaindre, assez de devoir quémander sans arrêt (un budget correct pour le CDI, des collaborations et activités pédagogiques, des heures de cours ...), assez d'attendre une hypothétique reconnaissance de leur métier.

Et l'horizon ne cesse de s'assombrir. Le nouveau décret sur les ORS ? Il est très difficilement appliqué, alors que les professeur(e)s documentalistes devraient pouvoir légitimement faire valoir le temps de préparation et d'évaluation qu'impliquent leurs séances pédagogiques. Au lieu du soutien espéré, les IPR EVS se taisent voire affichent même parfois leur hostilité. La réforme du collège ? On y cherche encore la place des professeur(e)s documentalistes. L'EMI ? Un projet vidé de son sens et ne comprenant plus que des compétences procédurales pouvant, selon les textes, être mises en œuvre dans toutes les disciplines.

La ministre, dans un discours récent, a remercié officiellement "nos professeurs documentalistes qui sont les véritables maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias." Allez, chiche, Mme la Ministre ! Donnez aux professeur(e)s documentalistes les moyens de mettre en œuvre un curriculum info-documentaire dans tous les établissements ! Il est vraiment temps que la situation évolue pour l'ensemble des professeur(e)s documentalistes. Il faut recruter en documentation, il faut ouvrir des discussions sur les missions, les conditions de travail, la rémunération et la carrière !

Notre profession se retrouve à la croisée des chemins : entre l'absence de perspective, face à un ministère qui continue de la marginaliser, et la conviction qu'ils et elles ont un rôle à jouer dans l'École du XXIème siècle. La volonté de se mobiliser pour sortir de cette impasse existe. Le SNES-FSU doit rapidement la coordonner et l'amplifier pour obtenir, enfin, les avancées tant attendues. Une action nationale, associant l'ensemble de nos collègues, dans l'unité syndicale la plus large possible, et avec nos partenaires associatifs, est à mettre à l'ordre du jour du congrès.

Elodie Géas-Cutrona, S3 de Reims  
Jeanne Lebastard, S3 d'Orléans-Tours  
Vassilia Margaria, S3 de Nice